



COMPTE-RENDU

Rencontre

Culture & Économie Sociale et Solidaire La 3^{ème} voie

12 juillet 2019

SOMMAIRE

5	OUVERTURE
10	ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR ASSOCIATIF CULTUREL
18	LES ATELIERS BOCAUX
32	ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROPOSITIONS D'ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS DANS LA CULTURE
37	REGARDS CROISÉS & DIALOGUE DE CLÔTURE

CULTURE & ESS : **LA 3^{ÈME} VOIE** Chapitre trois

La rencontre « Culture & ESS : la 3^{ème} voie » a été organisée le 12 juillet 2019 par le Festival d'Avignon, la Fondation Crédit Coopératif et le Labo de l'ESS, dans le cadre du 73^{ème} Festival d'Avignon.

Troisième chapitre du chantier « Culture & ESS » du Labo de l'ESS, elle fait suite à la publication du rapport « Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire » rédigé par Bernard Latarjet, premier chapitre de ce travail, et à la rencontre « Culture & ESS : la 3^{ème} voie ? », organisée dans le cadre du 72^{ème} Festival d'Avignon en 2018, deuxième chapitre qui a permis de préciser le rapprochement entre culture et ESS¹.



¹ Le rapport et le compte-rendu de la rencontre sont disponibles sur le site du Labo de l'ESS : <http://bit.ly/2AW2nxf>

OUVERTURE

Par Hugues Sibille, président de la Fondation Crédit Coopératif et du Labo de l'ESS, et Olivier Py, directeur du Festival d'Avignon.

Hugues Sibille souhaite la bienvenue aux participants à la rencontre « Culture & ESS : la 3^{ème} voie ». Il salue Olivier Py et Paul Rondin, directeur délégué du Festival d'Avignon, et ajoute que la Fondation Crédit Coopératif ainsi que le Labo de l'ESS sont enchantés d'être aux côtés du Festival d'Avignon.



Olivier Py affirme en introduction son attachement à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et au mécénat : *« J'ai toujours pensé que les investissements privés ne s'opposent pas aux subventions publiques. Je suis très fier aujourd'hui que le seul logo sur notre affiche soit celui de la Fondation Crédit Coopératif : c'est un véritable partenariat. »* Le mécénat n'est pas, développe-t-il, un *« cadeau fait à des êtres supérieurs que seraient les artistes »* : en France, la culture participe au Produit Intérieur Brut (PIB) huit fois plus que l'industrie automobile et *« lorsque les pouvoirs publics donnent à la culture un euro, ils en récupèrent dix »*, argumente-t-il.

Il appelle à inventer un lien entre la culture et l'économie qui fasse honneur à la France : *« Cette France de la culture permettra à l'Europe d'être moins un simple arrangement monétaire, mais aussi une Europe de la culture. »* Faisant allusion au thème de la 73^e édition du Festival, l'Odyssée, il déclare : *« L'Europe se fonde sur des poèmes : c'est le fond culturel de l'Europe, qui est le plus inaliénable. Et la question migratoire y est directement liée : si nous ne savons pas sauver ces hommes et ces femmes qui sont en mer, et qui sont nos frères, l'Europe n'a aucun sens. »*

INTRODUCTION

par Hugues Sibille, président de la Fondation Crédit Coopératif et du Labo de l'ESS et Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la création artistique au Ministère de la Culture.



Avant de donner la parole à Sylviane Tarsot-Gillery, Hugues Sibille explique que cette rencontre s'appuie sur un constat : les mondes de la culture et de l'ESS sont étanches ou, du moins, « ne se pensent pas comme faisant partie d'une même famille ». Or, les problématiques actuelles de la culture, qui concernent les modèles économiques, l'organisation ou la gouvernance, sont des enjeux également importants au sein de l'ESS.

Dès 2017, un travail de mise à plat a été effectué dans le rapport « Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire »², rédigé par Bernard Latarjet, que Hugues Sibille remercie. Ce travail a permis de dégager de premières propositions pour que l'ESS soit réellement une troisième voie pour les structures culturelles : ces propositions ont été discutées lors du Festival d'Avignon en 2018³. À la rentrée 2018, poursuit Hugues Sibille, « le Labo de l'ESS a mis en place un Collège « Culture et ESS » et ses voies d'action seront exposées lors de cette rencontre. Notre enjeu aujourd'hui est de progresser sur ces questions : notre rencontre comprend un premier temps d'état des lieux du secteur culturel associatif, puis un temps d'expression avec trois « ateliers bocalés » fondés sur les expériences et les propositions du public et, enfin, une synthèse par Bernard Latarjet, un temps de « regards croisés » avec Tony Estanguet et la clôture de l'événement par Christophe Itier. »

² Le rapport « Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire » est téléchargeable sur le site du Labo de l'ESS : <http://bit.ly/2E5VdqQ>

³ Le compte rendu de la rencontre « Culture et ESS : la troisième voie ? » du 12 juillet 2018 peut être téléchargé sur le site du Labo de l'ESS : <http://bit.ly/2QegHpX>



Sylviane Tarsot-Gillery remercie, en introduction de son intervention, le Labo de l'ESS et **Bernard Latarjet** pour son rapport « Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire ». « *L'année dernière, la directrice de cabinet de la Ministre avait souligné l'importance de ces enjeux dans notre secteur et je voudrais insister sur le fait que le Ministre Franck Riester en est également convaincu* », poursuit-elle, avant de rappeler quelques chiffres du rapport : plus de 30 000 entreprises culturelles sont des structures de l'ESS et, chaque année, ce sont 1 000 structures culturelles qui bénéficient du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)⁴, ce qui représente 20% de l'ensemble des DLA.

La directrice générale de la création artistique explique que le Ministère a souhaité s'inscrire dans la dynamique du rapport et présente les réalisations en ce sens depuis 2018 :

- **Le forum « Entreprendre dans la culture »** a consacré une journée entière à l'ESS et a permis à 2 500 participants de partager leurs expériences et de se former. Après ce succès, les forums « Entreprendre dans la culture⁵ » se déploient dans toutes les régions en 2019.
- **Un MOOC sur l'entrepreneuriat culturel⁶**, annoncé par le Ministère en 2018, a été réalisé et vu par 3 200 personnes.
- **Le dispositif Culturepro⁷** permet à des élèves de se professionnaliser dans les écoles du Ministère de la Culture pour entreprendre dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du patrimoine.
- **Une formation à l'ESS** a été mise en place pour les conseillers des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et un travail va être engagé pour identifier, dans chaque DRAC, des conseillers référents sur la thématique « Culture et ESS », qui pourront renseigner et aiguiller les porteurs de projets vers des aides du Ministère, des aides interministérielles ou des dispositifs spécifiques : DLA, accompagnement des agences culturelles régionales, prêts bancaires... « *Une fois ce réseau constitué, ces référents culturels pour l'ESS pourront faire le lien avec les Chambres Régionales de l'ESS (CRESS), ce qui permettra de renforcer les possibilités de coopération* », se réjouit Sylviane Tarsot-Gillery.

⁴ Le DLA a pour objectif de soutenir les structures de l'ESS dans leur développement et leur consolidation : <https://www.info-dla.fr/>

⁵ Le forum « Entreprendre dans la culture » a pour but de promouvoir et de soutenir l'entrepreneuriat culturel à travers des temps de rencontre et des espaces d'information : <https://forumentreprendreculture.culture.gouv.fr/>

⁶ Les informations sur le Mooc « Entreprendre dans le milieu culturel » sont disponibles sur le site de Sciences Po : <http://bit.ly/2qLTALT>

⁷ CulturePro soutient l'insertion professionnelle des étudiants et diplômés de l'Enseignement supérieur Culture. Les résultats de l'appel à projet 2018 sont accessibles en ligne sur le site du Ministère : <http://bit.ly/2Wk3oZc>

Le Ministère encourage le développement de lieux artistiques tournés vers l'ESS à travers plusieurs actions :

- **Les lieux intermédiaires** : « *Ce n'est pas un nouveau programme* », commente **Sylviane Tarsot-Gillery**, « *mais nous souhaitons que les DRAC puissent mieux appréhender les demandes de ces lieux intermédiaires. Nous avons mis en place une méthode d'évaluation qui s'adapte aux spécificités de chaque lieu. Le but est de mieux identifier ces lieux et de les accompagner en favorisant des engagements pluriannuels.* »
- **Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »**⁸ porté par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et auquel le Ministère de la Culture est étroitement associé. « *Il ne s'agit pas d'imposer un modèle, mais de donner à ces acteurs du territoire les moyens d'agir grâce à des services innovants et des outils partagés* », développe-t-elle.
- **Le programme numérique Micro-folies**⁹, qui vise à donner accès de façon interactive au patrimoine et qui peut être installé dans des lieux divers : bibliothèques, maisons de quartier, fablabs, lieux de l'ESS...
- **Le programme interministériel « Action Cœur de ville »**¹⁰, auquel le Ministère de la Culture participe en particulier à travers des « quartiers culturels créatifs » dont l'objectif est de fédérer les acteurs autour d'un lieu mêlant culture et économie.



⁸ Le programme, porté par le CGET et lancé en juin 2019, a pour but de soutenir 300 « nouveaux lieux ». L'appel à manifestation d'intérêt peut être consulté en ligne : <http://bit.ly/31RgFd7>

⁹ Le programme de Micro-folies, les musées numériques de proximité est présenté sur le site du Ministère : <http://bit.ly/32ROo7n>

¹⁰ Le plan « Action Cœur de ville » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et à conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement territorial : <https://cohesion-territoires.gouv.fr/programme-action-coeur-de-ville>

Sylviane Tarsot-Gillery évoque également le nouveau dispositif Fonds National Pour l'Emploi Pérenne dans le Spectacle (FONPEPS)¹¹ « qui se veut plus lisible et plus incitatif pour des recrutements en CDI, avec une aide forfaitaire de 10 000 euros sur trois ans, ou en CDD d'usage en favorisant l'allongement de ces CDD avec une aide progressive. »

Elle conclut son intervention en se réjouissant que « l'ESS nous offre la possibilité de repenser nos modèles et nous propose des voies d'amélioration fondées sur des logiques de coopération. »

Hugues Sibille remercie Sylviane Tarsot-Gillery et observe que, depuis deux ans, le Ministère montre une véritable ouverture sur ces sujets. « Nous devons faire la même chose de notre côté », encourage-t-il, en donnant l'exemple du Conseil Supérieur de l'ESS dont il est membre, et « où nous n'avons jamais eu de débat sur la culture et l'ESS : chacun doit faire un pas vers l'autre ! »



¹¹ Les informations sur le FONPEPS sont disponibles sur le site du Ministère : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Fonds-national-pour-emploi-perenne-dans-le-spectacle-FONPEPS>



1.

ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR
ASSOCIATIF CULTUREL

PRÉSENTATION DES DONNÉES CLÉS ET DES TENDANCES DU SECTEUR ASSOCIATIF CULTUREL

par Viviane Tchernonog, *chercheuse associée, Centre d'économie de la Sorbonne*, et Luc de Larminat, *directeur d'Opale*¹².

Pour cette rencontre, Viviane Tchernonog a extrait des données sur les associations du secteur culturel de son conséquent travail sur le paysage associatif français¹³, précise Hugues Sibille.

La chercheuse remercie la Fondation Crédit Coopératif qui a soutenu l'étude « Le paysage associatif français », dont sont issues les données qu'elle s'apprête à présenter. Elle rappelle que le secteur associatif français, toutes activités confondues, a un poids économique et social considérable :

- 3,3% du Produit Intérieur Brut (PIB) français,
- 8% du volume des emplois publics et privés,
- 22 millions de bénévoles.

¹² L'association Opale soutient depuis 30 ans le développement des initiatives artistiques et culturelles au travers d'actions variées : travaux d'étude et d'observation, conception et diffusion d'outils d'appui, valorisation d'expériences... Depuis 2004, elle porte une mission de ressources pour le DLA : <https://www.opale.asso.fr/>

¹³ Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau, *Le paysage associatif français, Mesures et évolutions*, Juris Editions, 2019

1. LE POIDS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Chiffres clés des associations culturelles

Paysage associatif français	Associations culturelles
1 500 000 associations	344 000 associations, soit 23% du nombre total d'associations
159 000 associations employeuses	38 600 employeuses
Un budget cumulé de 113 Mrds €, soit 3,3% du PIB français	Budget de 11 Mrds €, soit 10% du budget cumulé du secteur associatif
1 850 000 emplois salariés 1,6 million ETP, soit 7,6% de l'emploi total, public et privé	16% du nombre d'emplois dans les associations 13% du volume ETP
22 millions de bénévoles 31 millions de participations bénévoles 1,4 million ETP	3,4 millions de bénévoles 7 millions de participants bénévoles 262 000 ETP 19% du volume du travail bénévole

11% des associations culturelles recourent à l'emploi salarié :

« On entend souvent que seules ces 38 600 associations seraient répertoriées comme acteurs associatif culturels, alors qu'il y a toutes les autres qui ne s'appuient que sur le travail bénévole. »

3,4 millions de bénévoles sont actifs dans les associations culturelles. « Étant donné qu'une personne peut être bénévole dans plusieurs associations, on estime à 7 millions le nombre de participations bénévoles. »

Évolution du poids du secteur culturel

La chercheuse porte un regard rétrospectif : « Sur une longue période, le secteur culturel a connu un développement important, comme l'ensemble du secteur associatif. Depuis cinq ou six ans, on observe une stabilisation du poids de l'ensemble du secteur associatif et du secteur culturel, à une exception près : les petites associations bénévoles. Celles-ci ont continué à beaucoup augmenter dans le secteur culturel. »



2. NATURE DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

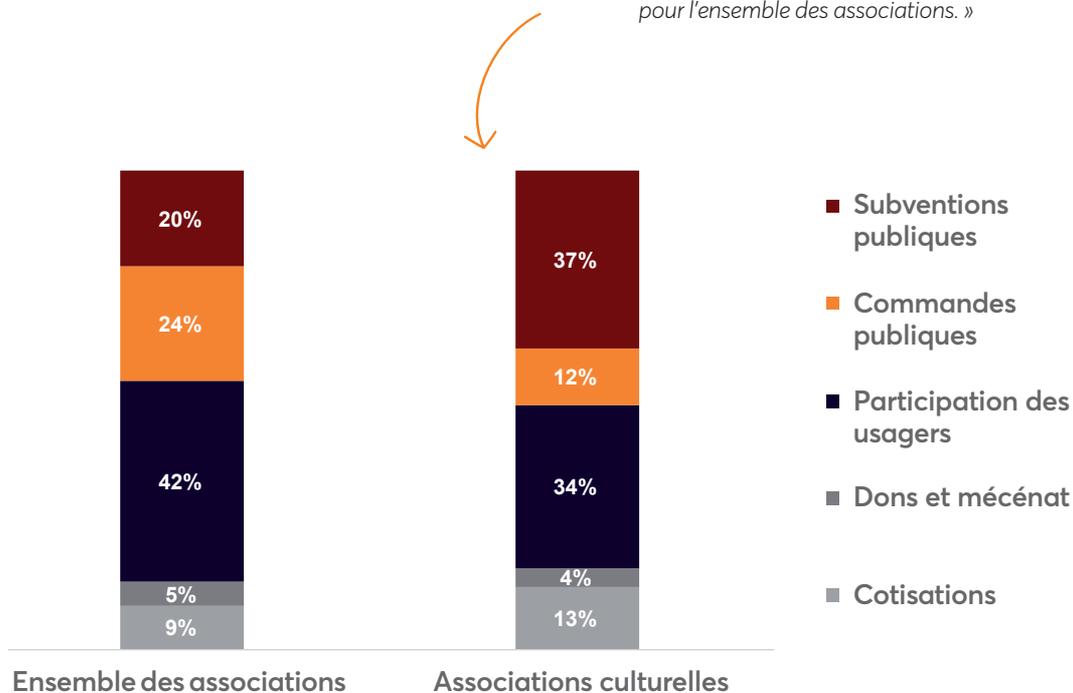
Viviane Tchernonog commente son tableau comparatif des ressources des associations en général et des associations culturelles :

Importance des financements publics :

« La première spécificité du secteur culturel est que le poids des financements publics y est plus important : ces 5% de différence sont une différence notable. »

Subvention plutôt que commande publique :

« La deuxième spécificité est que, parmi les financements publics, le mode majoritaire est la subvention : 37% des ressources des associations culturelles en sont issues, contre seulement 20% pour l'ensemble des associations. »



Financements privés et ventes :

« La participation des usagers représente 34% du budget des associations culturelles, mais 42% de l'ensemble du secteur associatif : cela représente une ressource importante mais moindre que dans d'autres activités. Depuis plusieurs années, c'est une ressource croissante, elle compense la raréfaction des financements publics : les associations n'ont pas d'autres marges de manœuvre. »

Cotisations :

« Le poids des cotisations est un peu plus élevé dans les associations culturelles car un certain nombre d'associations développe leurs services à destination de leurs adhérents. »

La chercheuse développe son analyse : « La structure de budget que je viens d'ébaucher est macroéconomique : elle est nécessaire mais elle écrase les spécificités – c'est la raison pour laquelle il nous a paru important de repérer de grands types d'associations culturelles. » Elle ajoute que cette classification s'appuie sur une analyse factorielle des données, afin d'obtenir une analyse statistique du champ ne résultant pas des classifications d'idées à priori posées en amont dans le cadre de la recherche.

3. TROIS TYPES MAJEURS D'ASSOCIATIONS CULTURELLES

Viviane Tchernonog présente le tableau de classification des associations en trois grands types :

	TYPE 1 Clubs culturels	TYPE 2 Associations orientées vers le développement culturel local	TYPE 3 Associations mettant en place les politiques culturelles publiques
Exemples d'associations	Danse, musique, poésie, littérature, philatélie, chorale, arts plastiques, associations de collectionneurs, sociétés généalogiques, historiques, archéologiques, etc.	Écoles de musique, théâtres, musées, cinémas, bibliothèques, médiathèques, organisation de spectacles, festivals, etc.	Écoles de musique, théâtres, musées, organisation de spectacles vivants, de festivals, gérant des équipements de taille importante.
Profils	Associations souvent jeunes, regroupant quelques adhérents, hébergées, actives au niveau des quartiers ou de la commune, orientant leur projet vers les membres. Emploi salarié rare	Rayonnement départemental ou régional. Publics extérieurs à l'association. Quelques emplois salariés	Rayonnement régional ou national. Associations souvent anciennes, propriétaires ou locataires de leurs locaux, gérant des équipements de taille importante.
% nbre bénévoles % volume	66% 49%	23% 25%	11% 16%
Nbre associations % dans le total	324 000 94%	17 000 5%	3 300 1%
Budget moyen	1900 €	130 000 €	2 500 000 €
% budget total	6%	20%	74%

Petites associations : les clubs

« La caractéristique forte de ces clubs est qu'ils s'appuient sur leurs membres et que les projets se développent en direction de leurs membres », expose Viviane Tchernonog. Les clubs représentent 94% du nombre total d'associations culturelles, « mais ils sont ignorés dans la présentation du champ culturel parce qu'ils ne sont pas professionnels » alors même qu'ils concentrent la moitié du volume du travail bénévole des associations culturelles, observe la chercheuse. Leur budget est essentiellement issu de cotisations et de quelques subventions des communes.



Associations de développement culturel local

Elles animent des équipements collectifs. Leur caractéristique principale est que leur projet est orienté vers le développement de l'accès à la culture au niveau local. Le modèle économique repose à la fois sur des financements des communes, des départements et sur la participation des usagers.

Associations de grande taille mettant en place les politiques publiques

Ce troisième type d'associations représente peu de structures. « Toutefois, elles ont des budgets de fonctionnement considérables, elles réalisent les $\frac{3}{4}$ du poids économique de l'ensemble des associations culturelles et emploient de nombreux salariés. »

Hugues Sibille introduit le propos de Luc de Larminat en lui demandant de compléter ces statistiques à partir de son expérience des associations culturelles au quotidien : « À quoi sont-elles confrontées au quotidien ? Quels sont leurs enjeux ? »

Luc de Larminat précise d'abord qu'Opale continue à exploiter les données issues du travail de Viviane Tchernonog d'une part, et d'autre part, en allant plus spécifiquement analyser les associations culturelles employeuses. Une première enquête de ce type a été menée il y a 10 ans et elle est reconduite actuellement.



Points saillants issus de l'étude

Le directeur d'Opale attire l'attention sur « l'augmentation du nombre d'associations culturelles entre l'enquête de 2013¹⁴, dénombrent 260 000 structures (dont 35 000 employeuses) et celle de 2019, qui en compte 350 000 (dont environ 40 000 employeuses). C'est une augmentation de 30% ! »

Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas une complète étanchéité entre ces associations et, d'une part, le secteur public, et, d'autre part, le secteur des industries culturelles. Il met également l'accent sur l'importance et sur l'augmentation du bénévolat dans ce type d'association, en nombre et en volume. « Le bénévolat est très divers : il peut y avoir des bénévoles adhérents, des bénévoles non-adhérents. »

Diversification des ressources

L'enquête apporte des éléments sur la question de l'hybridation des ressources : « c'est une économie plurielle – qui fait appel à la redistribution et à la réciprocité », commente **Luc de Larminat**. La commande publique est passée de 5% à 12% entre les deux enquêtes, mais, ajoute le directeur d'Opale, « elle n'est pas toujours adaptée aux projets associatifs - la subvention correspond plus à des projets d'intérêt général et de co-construction. »



Diversification des ressources

L'intervenant revient sur le fait que ces structures ne se reconnaissent pas toujours comme faisant partie de l'ESS : « Or, certains signes ne trompent pas : leurs statuts, leurs pratiques solidaires, leur mode de gestion... Ces associations se caractérisent comme initiatives citoyennes, dans une logique collective de coopération. Ce qui est très important dans ces structures, c'est de permettre aux personnes de s'exprimer avec une égale dignité dans une logique de droits culturels. »

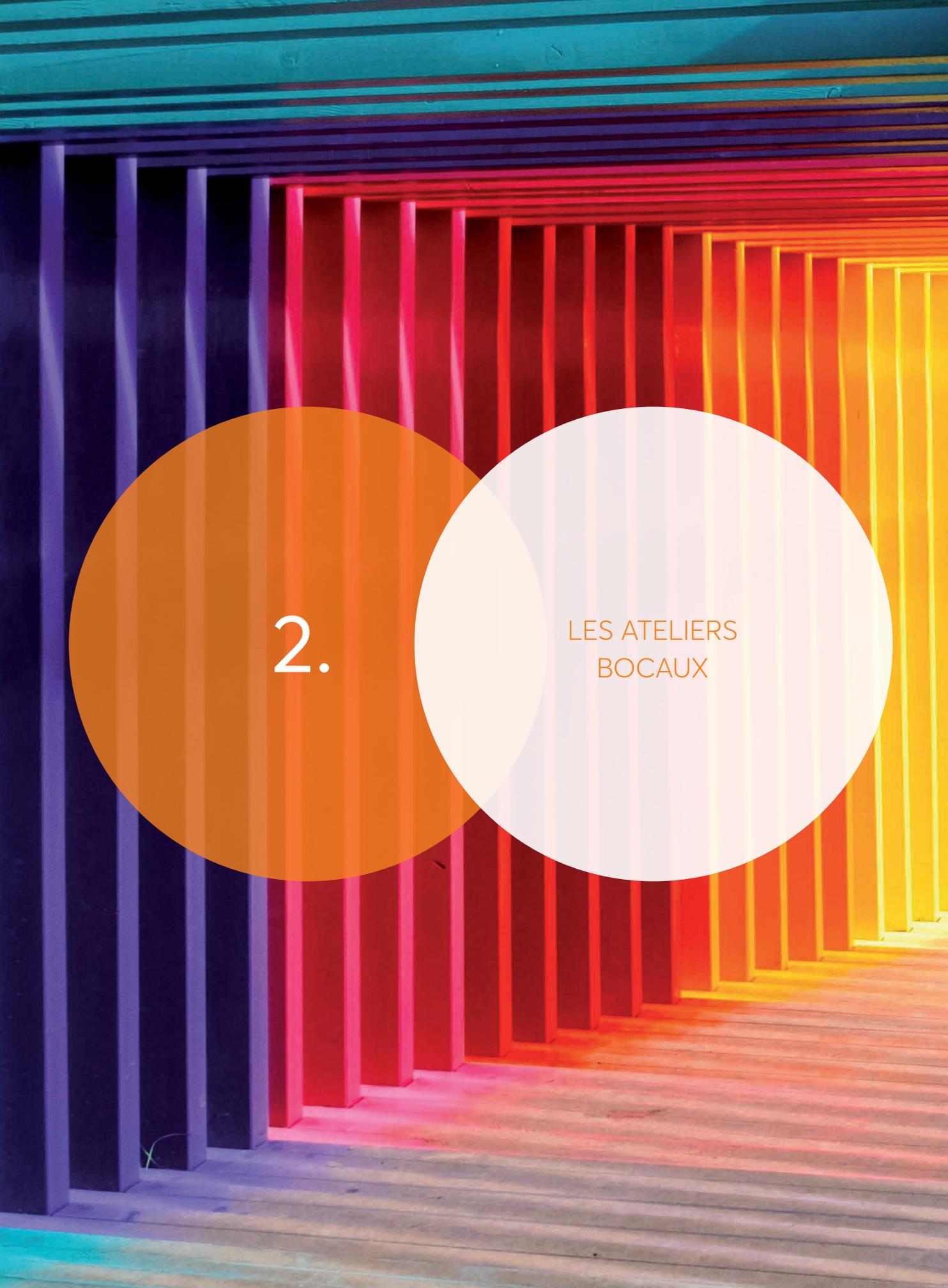
Hugues Sibille s'interroge sur le développement, dans les associations culturelles, de modèles économiques reposant davantage sur les cotisations et les prestations, sans pour autant devenir des entreprises marchandes : « Est-ce qu'à Opale, vous observez cette volonté d'évolution vers cette troisième voie ? »

Luc de Larminat répond que ce modèle a toujours existé : « La réalité économique de ces associations repose sur cette hybridation. Si l'on prend l'exemple des très petites associations employeuses, elles ont peu de soutien des pouvoirs publics : elles s'appuient sur les cotisations et les participations diverses. »

Hugues Sibille remercie les invités et demande aux membres du public de se déplacer pour prendre part aux ateliers boraux de la deuxième partie de la rencontre.

¹⁴ Viviane Tchemonog, Le paysage associatif français, Juris Editions, 2013





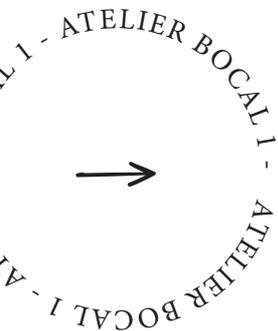
2.

LES ATELIERS
BOCAUX

LES ATELIERS BOCAUX

Autour d'une table ronde, cinq chaises. Au départ, on retrouve l'animateur et les deux intervenants et deux chaises sont vides. Le débat est lancé entre ces deux personnes, puis l'animateur propose au public de s'inviter à la table des débats. N'importe quelle personne du public peut venir s'asseoir pour apporter une idée, un témoignage, poser une question... À chaque fois qu'une personne s'assoit sur une chaise libre pour s'exprimer, une autre personne doit libérer sa chaise pour retourner dans le public.

Trois ateliers bocalux ont eu lieu simultanément.



QUELLES PROPOSITIONS AFIN DE DÉVELOPPER LES NOUVEAUX LIEUX POUR L'ENTREPRISE CULTURELLE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

Animation : Frédéric Ménard, président du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) la Coursive Boutaric, Dijon - **Intervenantes** : Magali Novion, chargée de développement de la Fabrique Pola, Bordeaux - Lucie Lambert, coordinatrice d'ACTES IF, Île-de-France

Frédéric Ménard propose en introduction quelques caractéristiques de ces nouveaux lieux, qu'ils soient friches, tiers-lieux ou lieux intermédiaires : ils sont « très attachés à leur territoire, porteurs d'innovations artistique, sociale et économique, tournés vers l'hybridation des ressources et vers la solidarité financière. » Il observe que, contrairement à des projets plus institutionnels, ils sont peu soutenus par les collectivités et l'État. En tant que membre du Collège « Culture & ESS » au Labo de l'ESS, il explique que le travail du Collège vise à dégager des propositions pour « permettre à ces lieux de se développer dans des dimensions soutenables. »

MAGALI NOVION, CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT DE LA FABRIQUE POLA, BORDEAUX

La Fabrique Pola : lieu intermédiaire, coopération, animation

La Fabrique Pola est un lieu intermédiaire qui accompagne des pratiques diverses : architecture, art contemporain, bande dessinée, cinéma... Elle apporte des compétences en ingénierie de projet, développement, médiation, régie artistique.

Plusieurs outils ont été développés :

- **Un lieu** rassemblant des espaces de production, de travail, des ateliers et des espaces de diffusion, de formation, ainsi que des espaces pour croiser les savoir-faire avec les publics et des espaces de vie,
- **Une offre de services** pour les membres : fonctions supports, expertises administratives et formations,
- **Des projets communs créés en coopération**, en plus des projets de chaque membre.

Magali Novion, compare ce fonctionnement avec les cellules d'animation des PTCE. « Au sein de l'équipe d'appui, nous sommes des intermédiaires avec le territoire, les acteurs publics et les acteurs de la culture, mais aussi de l'emploi et de l'insertion. »

Inscription dans un lieu

La chargée de développement présente le nouveau lieu de la Fabrique Pola : « Le programme architectural a été créé en concertation. Le collectif a été le maître d'ouvrage ». Frédéric Ménard observe

que « c'est un projet de la société civile qui peut se construire, du point de vue foncier, par l'apport des garanties des pouvoirs publics mais aussi d'entreprises privées issues de l'ESS. »

Leviers pour le développement de lieux - issus de l'expérience de la Fabrique Pola

- **Conventionnement pluriannuel et aides à l'emploi** : ces dispositifs permettent de structurer l'équipe dans les fonctions supports. **Magali Novion** met en garde : « *Il ne suffit pas de mettre des gens ensemble dans un lieu pour qu'il y ait coopération.* »
- **Outillage et appui à l'ingénierie** : pour emprunter, la Fabrique Pola s'est appuyée sur le lieu et ses finalités. Elle a été accompagnée dans le cadre d'un DLA régional, qui a par exemple permis d'analyser ce que coûte chaque espace quotidiennement, même s'il est vide. L'appui nécessaire à ces lieux culturels peut aussi prendre la forme de l'expertise juridique ou de l'ingénierie financière.

LUCIE LAMBERT, COORDINATRICE D'ACTES IF, ÎLE-DE-FRANCE

ACTES IF : accompagner des lieux intermédiaires franciliens

Le réseau ACTES IF fédère 31 lieux intermédiaires indépendants : initialement centré autour des musiques actuelles, son périmètre s'est élargi aux arts visuels, à la danse, au cinéma ou au cirque, relate **Lucie Lambert**.

ACTES IF a pour missions :

- **La co-élaboration de politiques** publiques à travers le dialogue avec les institutions,
- **La mutualisation d'outils** administratifs, de billetterie ou de communication. Il existe également des outils financiers mutualisés : un fonds solidaire qui permet de prêter 50 000 euros aux membres de la structure et de soutenir leur trésorerie.
- **L'accompagnement** dans la structuration professionnelle : soit les lieux s'accompagnent entre eux, soit ils sont accompagnés par ACTES IF.

Leviers pour le développement des lieux - issus de l'expérience d'ACTES IF

- **Le travail associé entre artistes et habitants**, avec un « *langage commun, le langage artistique, pour agir sur un territoire* ».
- **La mutualisation des ressources** : les acteurs se fédèrent entre eux et décident de la façon dont ils s'organisent.
- **La territorialisation** : « *Ces acteurs partagent un territoire, des problématiques, des publics, un patrimoine : c'est cet ancrage qui permet le respect de la logique de terrain.* »
- **L'implantation et l'accès au foncier**, sur lesquels la coordinatrice insiste en particulier : « *On a peu d'instances régulatrices en France : on est souvent en gré à gré avec les promoteurs, urbanistes, entreprises et banques – et le rapport de force est difficile pour les acteurs culturels.* » Elle fait référence au travail de la SCIC La Main 9-3.0 qui identifie ces lieux intermédiaires comme « *des lieux du commun, qui appartiennent à la population* » et s'inscrivent dans des temporalités longues grâce à l'acquisition immobilière des lieux.
- **Le décloisonnement** : « *Les politiques culturelles en France se sont construites en silo* », observe la coordinatrice mais elle salue la volonté de décloisonner à travers l'appel à manifestation en faveur des tiers-lieux porté par le CGET. Elle invite les structures à saisir cette opportunité de montrer qu'elles agissent bien au-delà du domaine culturel.

INTERVENTIONS

Foncière pour les villes et villages dévitalisés

Sylvain Dumas, de la SCIC Villages Vivants, expose le travail de sa structure pour l'immobilier solidaire dans les villes et villages touchés par la dévitalisation des centres. « *Nous avons créé une foncière qui rachète des boutiques, avec les habitants, avec les collectivités et avec les fonds d'investissement de l'ESS, pour les louer à des projets qui puissent ainsi se projeter dans l'avenir.* » Il observe que, s'il existe des acteurs comme Habitat et Humanisme pour le logement social ou Terre de Liens pour le foncier agricole, il y a un véritable déficit d'acteurs pour les micro-opérations d'entrepreneuriat social.

Lucie Lambert rebondit sur cette intervention : « *Les lieux intermédiaires insistent beaucoup sur le fait d'être des lieux de vie – cela signifie qu'ils doivent être ouverts sur la ville.* »

Collectif et Communs

Françoise Bernon, du Labo de l'ESS, observe que tous les intervenants « *abordent la question du foncier non par le lieu et son financement, mais par le contenu, le récit, le collectif.* » Elle demande ensuite : « *Les lieux culturels appartiennent à tout le monde, dites-vous, pouvez-vous développer sur ces questions de Communs ?* »

Magali Novion souscrit à l'idée que l'histoire de la Fabrique Pola est d'abord celle d'une communauté d'acteurs qui se rassemblent autour d'un « *commun politique, d'une vision commune de l'art et du rapport avec le territoire et la population.* » **Claude Renard, retraitée et anciennement chargée de mission à l'Institut des Villes (Nouveaux territoires de l'Art)**, renvoie aux travaux d'Artfactories / Autreparts concernant les communs¹⁵. Elle parle de Brouettes et Compagnie, collectif marseillais intervenant dans le territoire de la Belle-de-Mai : « *Il faudrait qu'il y ait plus de Communs, par exemple dans ce quartier où il n'y avait pas de bibliothèque. Un ancien couvent et son jardin ont été mis à disposition par la municipalité. Notre travail est de faire de ce jardin un Commun, géré par l'ensemble des acteurs et notamment les personnes les plus éloignées de leur capacité à se mobiliser.* »

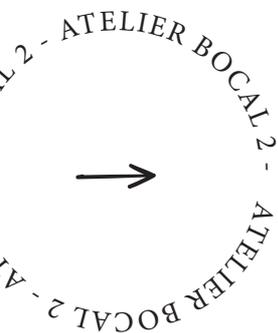
Animation et pérennisation des emplois

Alain Manac'h, du Collectif d'associations et d'habitants Villeneuve Debout, décrit la « *rénovation urbaine* » de son quartier, à Grenoble, à laquelle les habitants s'opposent. « *Au cœur de ce quartier, les habitants et associations ont décidé de faire d'une piscine désaffectée un tiers-lieu autour du bien-être.* » Il évoque leurs difficultés : « *Nous avons besoin de la pérennisation d'emplois pour accompagner ce projet d'habitants.* » Un intervenant propose de prendre contact avec la foncière ETIC, qui peut accompagner ce type de projets.

Elise Depecker, d'ATIS, confirme l'importance de pouvoir salarial pour développer les compétences et pour l'ingénierie de projets et cite les collectivités locales, France Active, les aides à la coopération régionales... Elle pointe également une difficulté dans la volonté de l'État de l'émergence des Fabriques de Territoires : « *il faudrait une conférence multi-collectivités car le décloisonnement des Ministères ne suffit pas dans les territoires.* »

¹⁵ Ces travaux peuvent être retrouvés sur le site du centre de ressources : <http://autresparts.org/>





QUELLES PROPOSITIONS POUR DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS DE TOUTES FORMES ENTRE ACTEURS CULTURELS ET AUTRES ACTEURS DE L'ESS ?

Animation : Nathalie Anton, directrice de l'ARCADE, PACA - **Intervenantes :** Nelly Barbe, chargée de mission ESS au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine - Martine Bethencourt-Scherer, présidente déléguée de la CRESS Provence-Alpes-Côte-d'Azur

L'animatrice et membre du Collège « Culture & ESS » au sein du Labo de l'ESS explique qu'à travers cet atelier bocal il est question de travailler sur des propositions et des mesures concrètes pour la coopération.

Nelly Barbe introduit son propos en décrivant ses missions : « Parce que l'ESS n'est pas un secteur d'activité à part entière mais une façon d'entreprendre, je suis amenée à travailler autour de projets très divers qui peuvent relever du secteur culturel mais également de l'environnement, de l'agriculture ou de l'alimentation. J'observe toutefois qu'environ 30% des structures ou des collectifs qui nous sollicitent portent un projet avec une dimension culturelle et/ou artistique. Mon quotidien consiste à créer une communauté autour de ces porteurs de projets, communauté composée d'institutions, d'experts métiers, de professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise, de spécialistes du financement (participatif)... Ceci afin de renforcer l'ancrage territorial des projets et de sécuriser leur viabilité. Pour ce qui concerne plus spécifiquement les projets culturels, ma région souhaite mettre en place une feuille de route régionale « Culture et Économie sociale et solidaire » : il s'agit pour les deux directions Culture et ESS de travailler avec les services de l'État, France Active Nouvelle-Aquitaine, l'URSCOP, les réseaux professionnels de la culture ou encore la CRESS afin de mieux soutenir les coopérations culturelles et les expérimentations porteuses d'innovations sociales. »

Martine Bethencourt-Scherer donne quelques chiffres en PACA : « La culture représente 14% de l'emploi de l'ESS dans la région, un tiers des établissements culturels de la région fait partie de l'ESS. Un emploi culturel sur dix en France se situe en PACA. »



INTERVENTIONS

Structuration économique et emploi

Sylvie Hartzmann, artiste plasticienne, regrette qu'à côté d'un « bénévolat libre », il existe un « bénévolat forcé, que beaucoup d'artistes pratiquent pour développer leurs projets alors qu'ils n'ont pas les moyens de vivre. »

Selon **Nelly Barbe**, cette problématique se retrouve en particulier dans les arts plastiques « mais il existe des modèles de développement qui s'inspirent de l'ESS et qui peuvent servir les plasticiens : par exemple la Fabrique Pola œuvre pour améliorer les conditions socio-économiques des artistes. »

Elle donne ensuite l'exemple de la CRESS Nouvelle-Aquitaine qui pilote un groupe de travail « Culture et ESS » dont le but est de faire remonter les besoins des acteurs culturels. Le groupe de travail porte notamment sur les emplois intermédiaires, « des emplois qui sont dans les bureaux de production, au service de carrières artistiques, pour trouver des modèles de développement différents. »

Compétences et mutualisation

Sur les enjeux de l'emploi et des compétences, **Martine Bethencourt-Scherer** propose également la piste de la mutualisation. « Dans le cadre d'un diagnostic pour la région, j'ai rencontré quatre entreprises assez représentatives des entreprises ESS de la culture dans notre région. En moyenne, elles comptent 2,4 emplois alors que la moyenne nationale est de 4,2. Il peut être intéressant pour les petites entreprises de la culture de créer un Groupement d'Employeurs (GE) pour les ressources humaines ou la budgétisation par exemple. » Elle parle également du modèle des SCIC, qui permet « de travailler à la fois avec les citoyens et les collectivités territoriales. »

Le(s) métier(s) d'artiste

François Journet, du CEFEDM de Lyon, expose la vocation de sa structure : « former des musiciens aux métiers d'enseignants et d'artistes. » Il constate que le métier d'artiste est composite et suggère de travailler sur les questions d'emploi à partir de cette particularité : il regrette que les multi-activités ne soient que rarement consolidées autour d'un profil d'« artiste sur le territoire » et que cette problématique ne soit entendue ni du côté de la culture, ni du côté de l'ESS. « Apprendre la coopération entre le travail social et le travail culturel est encore un impensé », conclut-il.

Martine Bethencourt-Scherer abonde en ce sens : « On s'est aperçu lors de notre diagnostic que les secteurs métiers étaient cloisonnés. » **Nelly Barbe** rappelle la spécificité du régime d'intermittence et ajoute : « Il y a effectivement un trou dans la raquette : je ne crois pas qu'il existe de dispositif de type Campus des métiers et des qualifications dans le domaine culturel et artistique. »

Revitalisation des territoires par la culture

Odile Kirchner, du Labo de l'ESS, pilote l'étude-action « Dynamiques pionnières de territoire¹⁶ », « J'aimerais témoigner que dans ces dynamiques pionnières, nous avons rencontré souvent des acteurs de la culture qui travaillent à la sensibilisation et à la transformation des centres bourgs avec les habitants... » Ces coopérations montrent de vrais effets de revitalisation des territoires grâce à la culture.

Nelly Barbe confirme : « L'un des enjeux identifiés dans le cadre de notre future feuille de route est le maintien d'une dynamique en milieu rural, notamment à travers des dynamiques collectives culturelles. »

¹⁶ L'étude-action du Labo de l'ESS est présentée en ligne : <http://lelabo-ess.org/-dynamiques-pionnieres-de-territoire-.html>

Elle cite le cas de la résidence d'artistes La Métive, dans la Creuse, qui s'est ouverte aux habitants, proposant des hébergements pour les ouvriers du bâtiment, une épicerie coopérative, « *alors qu'il n'y avait plus aucun service public dans ce territoire.* » Elle se réjouit de l'avenir de cette initiative : « *il demeurera des financements publics pour les projets d'arts plastiques, mais on assiste aussi à une hybridation des ressources.* »

DLA

Martine Bethencourt-Scherer rapporte que la CRESS PACA est en train d'ouvrir des délégations de proximité : « *Nous venons d'installer nos bureaux au Festival OFF et nous allons reprendre, avec les Têtes de l'Art, les Mardis de la Culture qui permettent aux acteurs de la culture de se faire épauler, par exemple avec un DLA.* » **Sabine Martel, chargée d'expertise DLA**, apporte un complément : « *Plus la structure est petite, plus elle a besoin d'appui, le DLA s'adresse donc également à elles !* » Elle ajoute qu'il existe des limites à la mutualisation : par exemple, dans le secteur du cirque, les besoins sont les mêmes au même moment avec des demandes d'animateurs les mercredis après-midi. Il peut être intéressant cependant de « *trouver un acteur d'un secteur différent : par exemple une structure culturelle qui mutualise un poste de comptable avec un centre social de son territoire. Il faut réfléchir en termes de métiers et de fonctions.* »

Freins aux coopérations

Marine Leenhardt, des Concerts de Poche, qui organise de façon itinérante des représentations musicales dans les zones rurales et les quartiers, témoigne : « *À chaque fois qu'on arrive dans un territoire, on se met en lien avec les acteurs de l'ESS, de l'insertion, etc. Cela fonctionne très bien au niveau local, mais à une échelle plus grande, on se heurte à des difficultés de financements publics ou privés pour des questions administratives de siège social de la structure. C'est un vrai frein : la mobilité et la coopération sont arrêtées.* »

Nelly Barbe réagit : « *Je crois aussi qu'on arrive au bout d'un modèle de politique de soutien culturel, qui a été pensé trop longtemps en silo. Il faut une vision globale de la chaîne de valeur pour encourager les coopérations et l'hybridation des ressources.* »

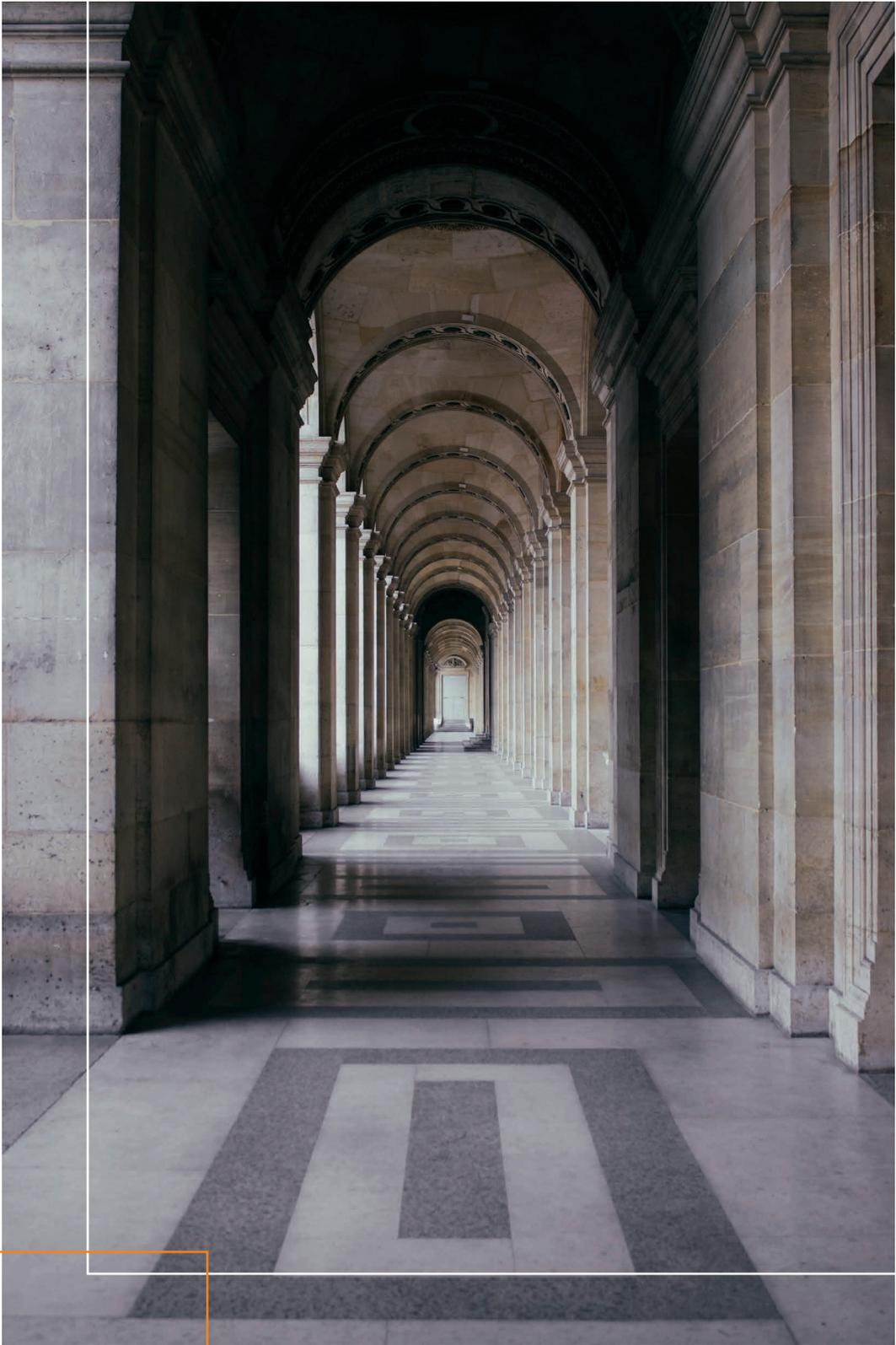
Matthieu Barrois, de la SCIC Ôkhra et du PTCE Matières et Couleurs Luberon-Provence, cite le programme LEADER¹⁷ en zone rurale et témoigne d'un frein : les difficultés de trésorerie. Il parle également du niveau international et de la création d'une Route européenne de la culture coopérative¹⁸ : « *Dans les autres pays, les coopératives n'ont pas les mêmes problématiques de financement, on a beaucoup à apprendre et à échanger avec nos voisins culturels d'Europe.* »

Coopérations entre acteurs culturels et non-culturels

Marie-Claire Martel, de la COFAC, qui regroupe 40 000 associations, explique que « *ces acteurs se rassemblent pour passer d'une culture pour tous à une culture avec tous : l'enjeu démocratique est au cœur.* » Les Rencontres Culture rassemblent des acteurs de l'ESS autour de la culture afin de nouer des partenariats entre des structures qui portent des projets « purement culturels » et d'autres acteurs. « *Nous travaillons par exemple avec l'Union des Associations de Tourisme (UNAT) pour mettre en lien sur le terrain les acteurs associatifs culturels et les acteurs du tourisme social et solidaire.* »

¹⁷ Le programme Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) est un axe du Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural (FEADER) qui appuie les stratégies multisectorielles et intégrées en zone rurale.

¹⁸ La Route européenne de la culture coopérative, ou Cooproute, est un itinéraire pour découvrir le patrimoine coopératif dans douze pays d'Europe. Elle peut être retrouvée en ligne : <http://www.cooproute.coop/>



QUELLES PROPOSITIONS POUR ADAPTER LES MODES DE FINANCEMENT ET LES MODÈLES ÉCONOMIQUES AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES DE L'ESS ?

Animation : Véronique Gomez, responsable des secteurs Culture, Environnement et ONG au Crédit Coopératif - **Intervenantes** : François Debiesse, président de l'ADMICAL - Eleférios Kechagioglou, directeur du Plus Petit Cirque du Monde (PPCM), Bagneux

Après un mot d'introduction sur l'expertise culturelle du Crédit Coopératif, en tant que banque et que fondation, **Véronique Gomez** présente les deux intervenants :

- **François Debiesse** a dirigé BNP Paribas Wealth Management et présidé la Fondation BNP Paribas. « *Il a senti le besoin de la grande clientèle privée de s'engager dans des actions d'intérêt général* » : c'est ainsi que, pour les accompagner dans la philanthropie, naît la Fondation de l'Orangerie dont **François Debiesse** est président. Il est également président de l'ADMICAL, qui développe le mécénat des entreprises et des entrepreneurs, et du Ballet Preljocaj à Aix-en-Provence.
- **Eleférios Kechagioglou** a été interprète, auteur et directeur artistique. Depuis plus de dix ans, il dirige Le Plus Petit Cirque du Monde, le centre des arts du cirque et des cultures émergentes, à Bagneux. C'est une fabrique artistique, un laboratoire de lien social, une plateforme d'échanges internationaux et une école de cirque.

Véronique Gomez rappelle la « *transformation sans précédent* » du milieu culturel, « *avec la conjugaison de deux phénomènes majeurs : la raréfaction des financements publics et l'augmentation incompressible des coûts de fonctionnement de l'existant.* » Selon **Viviane Tchernonog**, 37% des ressources des associations proviennent de subventions publiques et « *la substitution par les appels d'offre accroît l'instabilité des structures en les mettant dans une logique de concurrence* », analyse l'animatrice. Elle ajoute que les fonds propres des structures sont insuffisants, mais que les dirigeants se dissuadent de rechercher des bénéfices de peur de provoquer une baisse des subventions. Elle questionne : « *Comment l'ESS peut-elle apporter des solutions adaptées aux acteurs culturels ? Nous vous invitons aujourd'hui à apporter vos propositions : quels seraient les modèles économiques à inventer ?* »



FRANÇOIS DEBIESSE, PRÉSIDENT DE L'ADMICAL

Présentation du mécénat

François Debiesse affirme que l'ESS a un immense mérite : « *Le don est formidable, mais il arrive à sa limite lorsque l'enveloppe est vide. Au contraire, l'ESS permet de faire perdurer un modèle de changement socio-économique.* »

Il définit le mécénat : « *C'est un acte désintéressé de don, sous forme financière, en nature ou, comme cela se fait de plus en plus, en compétences. Le mot « désintéressé » est fondamental : le mécénat est et doit rester désintéressé* », insiste-t-il.

Le mécénat apparaît aux grandes entreprises comme une formidable opportunité de démontrer qu'elles « *savent faire autre chose que gagner de l'argent.* » Les vingt premières années du mécénat ont été consacrées presque exclusivement au culturel : les grandes entreprises y voyaient aussi un bénéfice d'image, qui a ensuite commencé à leur être reproché. « *Ce qui a vraiment infléchi le mécénat d'entreprise* », constate François Debiesse, « *c'est la crise sociale des banlieues en 2005 et la crise économique de 2008-2010.* »

Les conséquences de cet infléchissement du mécénat sont :

- « *Le nombre d'entreprises mécènes s'effondre, le volume diminue : les petites entreprises arrêtent le mécénat mais les grandes entreprises le maintiennent.* »
- Le social passe au premier rang des domaines du mécénat. « *Le dernier baromètre de l'ADMICAL¹⁹ montre que le social représente 28% du volume global du mécénat ; la culture, 25% ; l'éducation, 23% ; et les autres domaines arrivent bien après.* »

Inquiétudes autour du mécénat

La Loi Aillagon²⁰ qui encadre le mécénat est « *un des meilleurs cadres juridiques et fiscaux au monde* » mais le président de l'ADMICAL s'inquiète : « *Cette loi est aujourd'hui attaquée, avec l'idée de ramener le taux de défiscalisation de 60% à 40% au-delà d'un plafond d'un million d'euros environ par entreprise et par an : c'est un plafond très bas. C'est un vrai danger car les grandes entreprises représentent 60% des 3,5 milliards d'euros du mécénat annuel en France.* »

Il insiste sur le fait que le mécénat n'est pas une niche fiscale : « *La niche fiscale permet à son bénéficiaire de faire des économies, alors que le mécène ne fait pas d'économies mais dépense plus qu'il ne doit.* »

Véronique Gomez interroge François Debiesse sur les SCOP, les SCIC et entreprises avec un agrément ESUS : « *Effectivement, la plupart des entreprises de l'ESS ne sont pas ouvertes au mécénat et c'est dommageable. Il est impératif d'y travailler* », répond-il.

ELEFTÉRIOS KECHAGIOGLOU, DIRECTEUR DU PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM), BAGNEUX

Culture, ESS et transversalité

« *Lorsque j'ai commencé à aider en 2005 ce petit projet de quartier créé par les habitants dans une banlieue populaire, la seule voie pour le construire était celle de l'ESS* », témoigne le directeur du PPCM : la DRAC considérant le projet comme de l'éducation populaire, il n'a pas obtenu de soutien du côté culturel. « *J'ai donc travaillé comme un entrepreneur social et solidaire, à partir d'un besoin* » développe-t-il, avant de se féliciter d'être passé ainsi d'une petite association de quartier avec 100 000 euros de budget annuel et 3 Équivalents Temps Plein (ETP) à 2,1 millions d'euros de budget et 30 ETP.

¹⁹ Le mécénat d'entreprise en France, ADMICAL, octobre 2018 – peut être téléchargé : <http://bit.ly/2pmdMDL>

²⁰ La loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite « Loi Aillagon », a été votée en 2003. Elle porte notamment sur les dons des particuliers, le mécénat des entreprises et la fiscalité des fondations.

La transversalité a joué un rôle déterminant pour le développement : « Il y a cinquante ans, on a séparé la création artistique, l'éducation artistique et le socio-culturel, pour leur donner à chacun de la valeur. Mais dans un quartier comme le nôtre, il faut réunir dans un même lieu ces trois mondes : si on ne pratique pas une activité artistique, on n'a pas envie d'être spectateur et ainsi de suite. »

Modèle économique des structures culturelles de l'ESS

Eleférios Kechagioglou rappelle qu'un modèle économique « est avant tout un modèle socio-économique et stratégique ». La stratégie du PPCM a été de compléter l'existant : « Il fallait intervenir là où il y avait des besoins. »

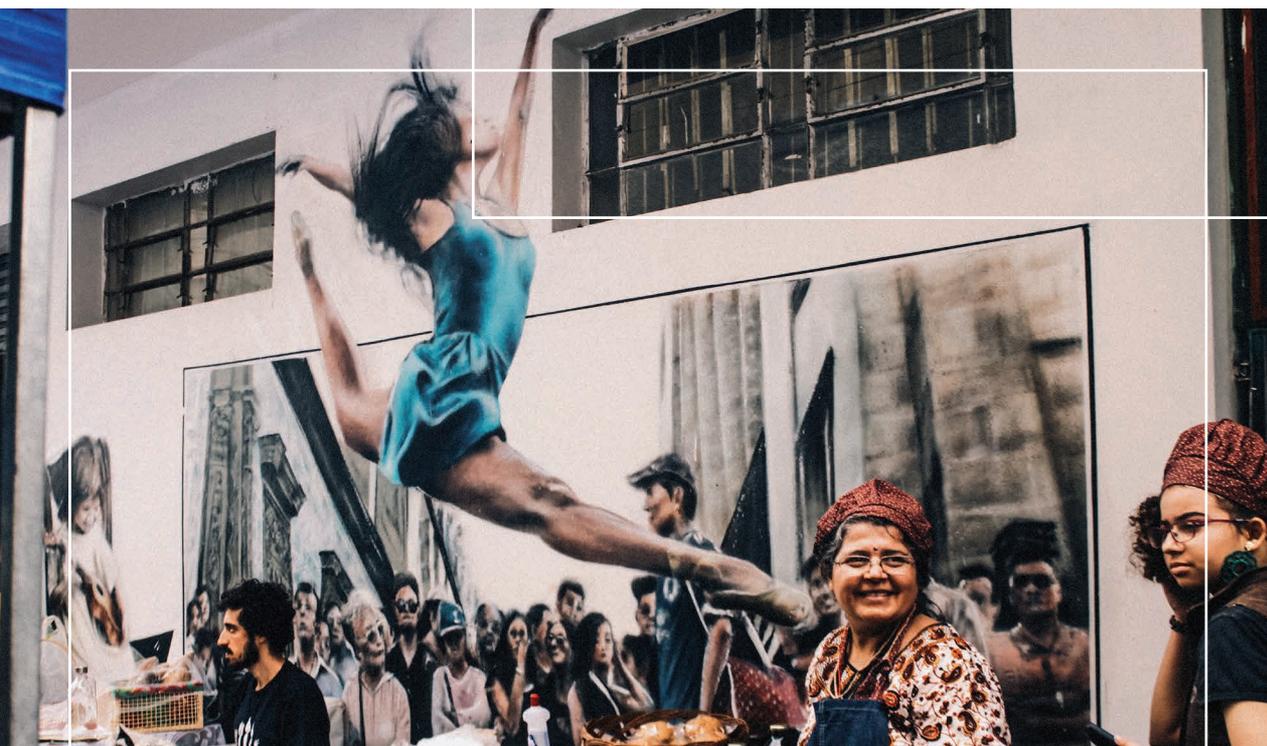
Il détaille le modèle économique de sa structure :

- 51% du budget est issu de financements publics, avec des thématiques très diverses : culture, formation, développement économique, tiers-lieux, urbanisme...
- 9% du budget vient de financements privés, avec des fondations comme la Fondation SNCF et la Fondation de France.
- Les ressources propres : un tiers sur la production, un tiers sur la prestation artistique, un tiers sur l'école de cirque.

Territorialité et international

De l'aveu de son directeur, le PPCM a été très influencé par son territoire. Les personnes pratiquaient le parkour, des cultures urbaines : « Nous avons ouvert nos activités et nous les avons appelées « cultures émergentes ». »

Eleférios Kechagioglou rapporte qu'il y a quinze ans, un jeune lui disait : « Pourquoi est-ce que je viendrais à vos spectacles ? Ce ne sont que des Blancs ! » « Et il avait raison ! », réagit-il : « Cela nous a questionnés et depuis dix ans, nous avons ouvert les coopérations avec le Maroc, l'Éthiopie, Madagascar, le Mozambique, l'Afrique du Sud, le Cambodge... »



INTERVENTIONS

Solutions de financement pour les acteurs culturels

Florence Philbert, de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC), présente sa structure : « une banque d'intérêt général » qui travaille sur la difficulté d'accès aux financements dans la culture. « Cette difficulté est due aux modèles économiques particuliers de la culture : les actifs sont immatériels et difficiles à valoriser, les temps de fabrication sont longs, il n'y a pas forcément de rentabilité dans la création », analyse l'intervenante. Structure mi-privée et mi-publique, l'IFCIC apporte une garantie aux banques qui souhaitent financer des projets culturels et, quand cela ne suffit pas, mobilise des prêts en direct et en complémentarité des banques. Enfin, son engagement peut permettre de faire levier auprès de la banque.

Développement du mécénat au niveau territorial

Vincent Bady, metteur en scène, se demande s'il n'y a pas un risque que les financements du mécénat ne se concentrent que sur les grosses structures. Il reprend la classification des associations culturelles de Viviane Tchernonog et observe que « c'est beaucoup moins valorisant de soutenir des structures de type 2 que de grands acteurs. »

François Debiesse se dit optimiste sur ce sujet : « Il vient d'y avoir un changement très important dans la réglementation du mécénat : c'est l'accès à toute entreprise, quelle que soit sa taille, à 10 000 euros annuels de mécénat défiscalisé. Il y a un aspect fondamental du mécénat aujourd'hui : l'orientation territoriale. L'entreprise cherche d'abord à créer du lien avec son écosystème. J'ajouterais que le mécénat sera collectif, avec des collectifs de mécènes dans leur territoire. »

Il se dit convaincu qu'il « faut un Grenelle de l'intérêt général. Il y a le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), mais il faudrait lui donner une mission plus forte à ce niveau-là. »

Financement participatif

Pierre Schmidtgal, de Lita.co, apporte un témoignage : « De plus en plus d'acteurs culturels, notamment des tiers-lieux, sollicitent notre plateforme de financement participatif dédiée à l'ESS. » Il assure que le crowdfunding est un outil puissant pour reconnecter le citoyen à son territoire. Sa structure a une volonté de long terme, explique-t-il, pour la création d'un véritable écosystème global.

Distinction des entreprises mécènes, enjeux fonciers

Patricia Coler, de l'UFISC, observe que « lorsqu'on parle d'entreprises, il serait bon de savoir de quelles entreprises on parle : il y a une différence entre des TPE et des multinationales extrêmement financiarisées, qui sont à l'origine d'un certain nombre de problématiques que notre monde rencontre. » Elle ajoute que la question des modèles de financements appelle celle de la capacité des personnes à s'engager dans les projets en étant partie prenante : le champ artistique et culturel est un élément déterminant en termes d'enjeux de construction des personnes et de respect des dignités. « Il me semble qu'on ne peut pas faire confiance sur ce point au champ de l'industrie car ce n'est pas l'objet qu'il a choisi », tranche-t-elle. Enfin, elle souligne la question des foncières « comme Habitat et Humanisme par exemple, et cela me paraît une voie intéressante » dans le domaine de l'ESS culturelle.

Eleférios Kechagioglou conclut sur cette ouverture : « En tant qu'artistes, nous avons intérêt à regarder ce qui se fait dans l'habitat participatif, les projets sociaux et l'ensemble de l'ESS. Il faut qu'on comprenne le besoin des populations - et notre propre besoin. »



3.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES
PROPOSITIONS D' ACTIONS
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'ESS DANS LA CULTURE

En ouverture de ce troisième temps, **Hugues Sibille** invite les trois rapporteurs des ateliers bocaux à faire leur présentation.

1. RAPPORTS DES ATELIERS BOCAUX

ATELIER BOCAL 1

Quelles propositions afin de développer les nouveaux lieux pour l'entreprise culturelle sociale et solidaire ? par **Jean-Christophe Levassor**, *directeur de La Condition Publique*.

Les lieux qui font le lien entre culture et ESS sont fortement ancrés dans le territoire. Avant d'être des lieux, ce sont des histoires faites de récits, de coopérations d'artistes, de mobilisations d'habitants... Le lieu physique permet ensuite d'incarner, de créer la possibilité d'approfondir la coopération, de décroïsonner. Il produit une communauté et crée un commun. Cette coopération permet aux acteurs de diversifier leurs modèles et apporte une plus-value pour le territoire.

Plusieurs attentes ont été exprimées pour soutenir ces lieux :

- **Soutenir les fonctions d'animation** pour appuyer la coopération et l'ingénierie,
- **Améliorer la gestion du foncier** : des solutions innovantes doivent être imaginées. « Les lieux de culture appartiennent à la population » a dit une intervenante : que pouvons-nous imaginer à partir de cette idée ?
- **Décroïsonner l'accompagnement** de ces lieux : ces lieux sont pluridisciplinaires, un décroïsonnement est nécessaire au sein des Ministères mais aussi dans le dialogue avec les collectivités et les autres parties prenantes.

ATELIER BOCAL 2

Quelles propositions pour développer les coopérations de toutes formes entre acteurs culturels et autres acteurs de l'ESS ? par **Nathalie Anton**.

Nathalie Anton retient trois grands axes à l'issue de l'atelier bocal sur les coopérations :

- **L'importance des politiques publiques** : il existe une véritable demande d'impulsion, d'adaptation et d'attitude partenariale inter-collectivités,
- **L'intégration des artistes** : il faut une consolidation des statuts des artistes et une intégration de la présence des artistes et des projets culturels aux dynamiques des territoires,
- **Un « faire autrement »**, à travers des groupes propices à la circulation de l'expérience, à l'analyse de l'existant, au repérage des freins, c'est-à-dire s'appuyer sur des constats et une meilleure connaissance de l'existant.

ATELIER BOCAL 3

Quelles propositions pour adapter les modes de financement et les modèles économiques au développement des entreprises culturelles de l'ESS ? par **Véronique Gomez**.

L'atelier a permis d'identifier plusieurs axes :

- **Maintenir des aides publiques pour les entreprises culturelles** : les financements de l'ESS ne peuvent se substituer aux fonds publics, il faut articuler les deux.
- **Mieux mobiliser les ressources privées**. Le mécénat est un dispositif au service de l'intérêt général : ce n'est pas une niche fiscale mais un acte désintéressé. Il est devenu un aspect très important des modèles économiques des associations et fondations. Deux enjeux sont apparus : l'ouverture de la Loi Aillagon aux SCIC, aux SCOP et aux entreprises agréées ESUS, d'une part, et l'encouragement du mécénat territorial avec des pools de mécènes territoriaux, d'autre part.
- **Développer le crowdfunding** des plateformes régionales et avec le soutien des banques.
- **Mieux adapter les outils de financement** aux acteurs culturels : les acteurs se plaignent d'une frilosité des banques. Comment faciliter l'accessibilité aux offres de services bancaires grâce à des structures comme l'IFCIC, France Active ou d'autres Organismes de Financement et d'Accompagnement Solidaires (OFAS) ?
- **Diversifier les recettes** des lieux culturels en tenant compte des besoins transversaux des territoires : il ne faut pas se limiter au Ministère de la Culture.



2. PRÉSENTATION DE PREMIÈRES VOIES D'ACTION ISSUES DU TRAVAIL DU COLLÈGE D'EXPERTS

Par Bernard Latarjet, conseiller culturel et responsable du Collège « Culture & ESS » du Labo de l'ESS.

Bernard Latarjet se réjouit que les pistes issues du travail du Collège d'experts rejoignent en grande partie ce qui a été synthétisé à partir des ateliers bocaux. À l'issue de la rencontre « Culture et ESS : la 3^{ème} voie ? » au Festival d'Avignon de 2018, « il a été décidé de poursuivre le travail en mettant en place ce Collège qui regroupe une quinzaine de personnes, essentiellement des entrepreneurs culturels d'entreprises très diverses du point de vue de l'activité et des modèles économiques, mais aussi des représentants d'institutions de l'ESS et des têtes de réseaux », rapporte Bernard Latarjet²¹. Le Collège se réunit quatre fois dans l'année et, pour chacun de ses thèmes, il formule des voies d'action sur lesquelles il travaille pour établir ses propositions. Bernard Latarjet suggère de soumettre d'ores et déjà ces voies d'action au débat, en précisant qu'il s'agit dans le cadre de cette rencontre d'un « appel à contribution et à témoignage » et que ces axes peuvent être retrouvés sur le site du Labo de l'ESS²². En janvier 2019, le Collège a retenu quatre thèmes de travail pour l'année, dont trois correspondent aux ateliers bocaux proposés lors de cette rencontre :

Accompagnement et formation des entrepreneurs

- **Améliorer la connaissance et renforcer l'évaluation** des besoins et de l'offre de formation et d'accompagnement des acteurs culturels.
- **Renforcer la formation des accompagnants** - « les structures, notamment celles portant le DLA, ne disposent pas toujours d'accompagnants avec l'expérience requise en matière d'économie culturelle. »
- **Mettre en relation** les entreprises culturelles et les structures d'accompagnement : « Beaucoup d'entrepreneurs culturels ne connaissent pas les différentes possibilités d'accompagnement dont ils disposent dans leur région. »
- **Mieux articuler** les structures habilitées à assurer le DLA et l'ensemble des opérateurs de l'accompagnement comme les CAE, les lieux intermédiaires, les bureaux de production, etc.
- **Conforter les moyens publics dédiés à l'accompagnement** : « ils sont en réduction alors que les demandes d'accompagnement continuent de croître. »

Création et développement de nouveaux lieux

- **Mieux faire connaître**, notamment aux pouvoirs publics, la réalité de « ce tissu d'acteurs intermédiaires » et améliorer leur évaluation.
- **Améliorer et sécuriser les voies d'accès au foncier.**
- **Mieux mobiliser les dispositifs de droit commun** : Action Cœur de ville, EAC²³, dispositif du CGET pour les 300 futurs tiers-lieux...
- Sans créer de nouvelles labellisations, **mobiliser les moyens de conventionnement et les aides**, notamment les aides à l'emploi.

²¹ Pour en savoir plus sur le Collège Culture : <http://bit.ly/2PllXdb>

²² La liste des voies d'action est disponible en ligne : <http://bit.ly/2PllXdb>

²³ Les dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle sont consultables sur le site du Ministère de la Culture : <http://bit.ly/2WmrSkU>

Adaptation des modèles économiques

- Encourager la diversification des ressources par la diversification des services offerts.
- Sensibiliser les banques aux caractéristiques de l'économie culturelle, mieux articuler le travail des banques et des OFAS, encourager l'ouverture des grandes institutions aux TPE culturelles.
- Développer le mécénat territorial et la recherche de nouvelles ressources privées : financement participatif, nouveaux produits d'épargne culturelle...
- Adapter les dispositifs d'aides à l'emploi comme le FONPEPS.

Coopération

- Développer l'accompagnement et le conseil en coopération.
- Instaurer une bonification des aides privées et publiques en cas de coopération, « *alors que la coopération et le collectif sont souvent jugés comme inquiétants.* »
- Renforcer les aides spécifiques : aides au fonctionnement des groupements, aides aux emplois mutualisés, aides aux entrepreneurs salariés en CAE, aides à la structuration des filières, aides aux réseaux...



REGARDS CROISÉS

Par Tony Estanguet, *président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) et Paralympiques de Paris 2024*



DIALOGUE DE CLÔTURE

par Hugues Sibille et Christophe Itier, *Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale*

Hugues Sibille remercie Tony Estanguet et Christophe Itier de leur présence. En introduction du propos de Tony Estanguet, Hugues Sibille souligne l'intérêt de l'ESS pour des Jeux Olympiques 2024 « solidaires, inclusifs, durables » : « *Pouvez-vous nous dire ce que signifie cette nouvelle approche des Jeux ?* »

« *Des Jeux inclusifs et solidaires* », répond Tony Estanguet, « *cela veut dire aller un cran plus loin que ce qui est habituellement le rôle d'un comité d'organisation. Nous travaillons sur deux enjeux :*

- **L'héritage** : *que reste-t-il à l'issue des Jeux et en quoi auront-ils été utiles au pays ? Ils peuvent contribuer à une société plus ouverte. Les valeurs du sport peuvent être un levier : santé publique, éducation, vivre ensemble...*
- **L'engagement** : *comment mobilier l'ensemble des territoires et des habitants ?* »

Le président du COJO détaille certains des seize engagements²⁴ pris en ce sens :

- **La transparence des marchés** et l'accès de l'ESS à ces marchés grâce à une plateforme dédiée aux acteurs de l'ESS. Tony Estanguet souligne leur capacité d'innovation : « *Il faut mieux sourcer ces innovations et les adapter à l'échelle des Jeux.* »
- **L'engagement écologique** : « *Diviser par deux l'empreinte carbone de l'organisation des Jeux est possible si on est volontariste sur la non-construction d'infrastructures spécifiques aux Jeux : ce seront des infrastructures existantes et une infrastructure construite de façon pérenne, qui servira aux habitants de la Seine-Saint-Denis.* »
- **L'engagement social** : Tony Estanguet se félicite de « *plus de transparence, avec une cartographie des emplois qui seront créés et qui permet la mise en place de formations.* »

Hugues Sibille demande comment les acteurs de l'ESS peuvent candidater. Tony Estanguet donne les deux plateformes qui permettent d'être informé des marchés qui seront ouverts : ESS2024.org et entreprises2024.fr. « *Nous avons aussi mis en place avec l'État des appels à projets pour accompagner des innovations en lien avec les Jeux dans le cadre des Investissements d'avenir* », ajoute-t-il, en donnant l'exemple de solutions pour créer des groupes électrogènes propres.

Hugues Sibille interroge Tony Estanguet sur le concept d'« Olympiades culturelles ». « *Des Jeux réussis intègrent une dimension culturelle forte : la France a un capital culturel incroyable et notre défi est de démarquer cette 33^e édition des Jeux en créant un lien fort entre culture et sport.* » L'intégration de la culture dans les Jeux intervient à trois niveaux :

- **Pendant l'événement** : « *Comment avoir une intégration de la culture pendant ce coup de projecteur ?* »

²⁴ Charte sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 : <http://bit.ly/2NhdFBz>

- Pendant le Festival Olympique à l'été 2024, à travers le relais de la flamme olympique et les spectacles dans les villes hôtes.
- Dans le cadre des Olympiades culturelles : de 2020 à 2024, « plusieurs centaines d'événements partout en France permettront de créer des passerelles entre sport et culture. Le label Terre de Jeux 2024 permet d'associer les territoires qui ont envie de proposer des actions pour que les Français puissent jouer un rôle actif. »

Hugues Sibille propose à **Christophe Itier** d'apporter sa vision des futurs Jeux Olympiques et de leur lien avec l'ESS.

Christophe Itier indique qu'avec ces Jeux Olympiques, « la France invente un nouveau modèle » : « Si nous n'intégrons pas dans l'ADN de ces Jeux les enjeux écologiques et sociaux de manière structurelle et pérenne au-delà de 2024, les Jeux ne seront plus supportables et supportés par les citoyens, qui veulent que ces événements soient vertueux. C'est l'avenir des grands événements sportifs qui se joue aujourd'hui. »

Hugues Sibille rappelle les grands thèmes de travail sur la culture et l'ESS au sein du Labo de l'ESS : l'accompagnement et la formation, les lieux, les modèles économiques, la coopération. « Quelles sont les avancées sur ces questions depuis l'année dernière dans les travaux du Haut-Commissariat ? » demande-t-il.

Christophe Itier explique avoir réuni des comités qui ont exprimé le besoin de faire se parler les acteurs. « L'interministérialité liée à l'ESS est très difficile à mettre en œuvre », observe le Haut-Commissaire, avant de mettre l'accent sur les correspondants ESS déployés dans les DRAC. « Il faut créer de vraies synergies entre les deux Ministères, qui n'existaient pas. »

Hugues Sibille propose au Haut-Commissaire d'intervenir sur un sujet d'inquiétude actuel : le mécénat. « La réforme liée aux niches fiscales est décalée à 2021 », précise d'emblée **Christophe Itier**, avant d'ajouter : « Nous avons créé un dispositif extrêmement favorable avec la Loi Aillagon, mais les politiques publiques n'en ont qu'un pilotage budgétaire - et pas un pilotage en termes d'impact. Hormis l'aide alimentaire, où la part du mécénat est assez facile à mesurer, nous manquons cruellement de mesure d'impact pour les autres secteurs sociaux. »

Hugues Sibille fait un parallèle avec les contrats aidés : « On les a supprimés et on s'est rendu compte ensuite que cela avait un certain nombre d'effets négatifs : là, on risque de prendre des mesures fiscales pour des raisons budgétaires avec des effets sur le mécénat et on risque de se rendre compte ensuite qu'on a affaibli des pans importants de l'activité de notre pays, en particulier dans le milieu culturel. »

Christophe Itier fait référence à sa tribune sur la question²⁵ et propose de profiter de cette année pour mettre autour de la table les fondations, les entreprises, les associations et pour se mettre d'accord sur les objectifs. « Il faut reprendre les choses dans le bon ordre, c'est-à-dire avoir un pilotage interministériel », conclut-il.

Hugues Sibille rapporte qu'un groupe de travail au sein du Conseil Supérieur de l'ESS, animé par **François Debiesse**, cherchera à objectiver les données du mécénat. « Cela fait partie des réponses », reprend **Christophe Itier**, « et les syndicats de fondations et de générosité doivent chiffrer. Il faut absolument qu'on soit beaucoup plus précis. »

²⁵ « Pourquoi le mécénat d'entreprise doit être totalement réencadré », Challenges, 24 juin 2019, consultable en ligne : <http://bit.ly/2JPfzIP>

Christophe Itier ajoute qu'il est en faveur de la bonification du mécénat pour le mécénat pluriannuel, « *qui permettrait au mécène d'avoir une politique beaucoup plus efficace, de mettre de côté la suspicion d'optimisation fiscale et de stabiliser les ressources des structures.* »



DISCUSSION AVEC LA SALLE

Fatima Bellaredj, de la CG Scop, attire l'attention de Tony Estanguet sur une convention signée entre le Ministère des Sports et la CG Scop sur l'ESS et le sport²⁶, et en particulier sur la transformation des fédérations et de leur modèle économique. Tony Estanguet s'en réjouit : « *Je crois à un nouveau modèle, il y a une agence nationale du sport qui vient d'être créée et qui a vocation à réunir les acteurs et de mieux accompagner le mouvement sportif.* »

Aude Vandembrouck, de la Cité des arts de la rue, rapporte que sa structure s'oriente vers l'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Elle observe, dans sa recherche de mécénat, « *une confrontation entre l'intérêt général – et donc l'absence d'activité lucrative – et, du côté de l'IAE, le développement d'une telle activité : il y a un frottement !* »

Patricia Coler, de l'UFISC, s'intéresse aux dynamiques de coopérations territoriales (mutualisation, lieux intermédiaires, collectifs d'artistes, PTCE...): « *Comment soutenir ces dynamiques ?* » Sa seconde question porte sur l'accompagnement et l'ingénierie : « *On a parlé du DLA, on connaît l'importance des centres de ressources comme Opale : quel renforcement et consolidation peut-on espérer sur ces missions ?* »

Christophe Itier répond à la question d'Aude Vandembrouck : « *Il faut sensibiliser à ces zones grises. Les entreprises qui ont un modèle économique à lucrativité limitée devraient avoir accès, ne serait-ce que pour l'amorçage, au mécénat. Toutes les entreprises agréées ESUS devraient pouvoir bénéficier du mécénat sur les cinq ou sept premières années de leur existence. Il faudra bien sûr modifier des choses, pour qu'au moment de la revente les sommes perçues dans le cadre du mécénat restent dans l'entreprise.* »

Hugues Sibille remercie Tony Estanguet et Christophe Itier. En conclusion de l'événement, il indique que le travail du Collège Culture du Labo de l'ESS se poursuivra au second semestre 2019 et s'appuiera sur les conclusions issues de cette rencontre. Il invite les acteurs de la culture et de l'ESS à se saisir de ces propositions, dont certaines peuvent être mises en place facilement, et à se rapprocher les uns des autres pour développer les dynamiques de leurs territoires. La rencontre se clôt avec la diffusion d'une vidéo sur les Jeux Olympiques inclusifs et solidaires.

²⁶ La convention, signée en juillet 2019, a pour but de promouvoir le statut de SCIC auprès des associations sportives : <http://bit.ly/2q3Ltu0>

Le Labo de l'ESS est un think tank
qui construit, par un travail collaboratif,
des axes structurants de l'économie sociale et solidaire,
à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes
issues des territoires.

SUIVEZ-NOUS !



lelabo-ess.org



@lelabo_ess



Labo ESS



Le Labo de l'ESS

juillet 2019

5, rue Las Cases - 75007 Paris
01 80 05 82 00
contact@lelabo-ess.org

Merci à nos partenaires :

